

"Les chances du plan Schuman" dans La Gazette de Lausanne (1er septembre 1950)

Légende: Le 1er septembre 1950, en marge des négociations de Paris sur le plan Schuman, La Gazette de Lausanne s'interroge sur les chances de succès du futur pool charbon-acier et évoque l'épineuse question de la rationalisation des secteurs industriels concernés et le risque d'élimination d'usines peu rentables.

Source: La Gazette de Lausanne. et Journal suisse. 01.09.1950, n° 207; 153e année. Lausanne.

Copyright: (c) La Lettre Hebdomadaire du Journal de Genève et Gazette de Lausanne

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"les_chances_du_plan_schuman"_dans_la_gazette_de_lausanne_1er_septembre_1950-fr-03401a51-e4ae-4506-8827-1eb0482ebcb6.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 20/09/2012

Les chances du plan Schuman

C'est lorsque la haute autorité entrera en fonction que les plus grandes difficultés risquent de surgir

« Réaliser le plan Schuman signifie pénétrer en terre inconnue », a déclaré le Dr Ulrich, ancien ambassadeur d'Allemagne, qui dirige actuellement le secrétariat général allemand pour le plan. C'est dire l'ampleur de la tâche qu'assument les négociateurs de Paris. M. Ulrich, pour en juger, dispose d'une longue expérience : « Nous avons négocié, a-t-il dit, pendant trois ans, après la première guerre mondiale, le traité commercial avec l'Autriche. Nous sommes restés à Rome du commencement de décembre 1924 au 31 octobre 1926 pour négocier un traité analogue avec l'Italie. Aussi faut-il être plus que prudent à l'égard des prophéties concernant la date de réalisation du plan Schuman ». « N'oubliez-pas ceci, a-t-il ajouté: pour la conclusion d'accords bilatéraux, il y a des précédents et des procédures dont on peut se servir. Il en va déjà autrement des conventions multilatérales. Mais le plan Schuman, c'est l'inconnu. Il n'y a pas de précédent pour la haute autorité ; personne n'a jamais vu fonctionner un conseil européen des ministres tel qu'il est prévu pour le pool, sans parler de la fusion intime des industries lourdes pour laquelle il n'existe ni schéma préétabli ni exemple. »

Et pourtant, si l'on en croit les bruits qui filtrent des salles de séances, le « pool » avancerait à grands pas. L'accord serait réalisé sur un grand nombre de points. Le principe de la haute autorité, organe supranational, est unanimement admis et l'on a déjà prévu les institutions qui l'encadreront : une assemblée, dont les membres seraient élus par les parlements nationaux, et qui pourrait par une motion de censure obliger la haute autorité à démissionner ; un conseil des ministres qui donnerait des directives en vue d'harmoniser les différentes politiques économiques ; un tribunal arbitral, autorité de recours contre les décisions de la haute autorité.

Des problèmes techniques seraient également en voie de solution : péréquation des prix, des salaires, etc. Les délégués travaillent vite, on veut espérer qu'ils travaillent bien. La situation internationale a certainement contribué à ce redoublement d'activité. La guerre de Corée a été la sonnette d'alarme. En présence du péril, on se rend mieux compte que l'Europe doit être forte, et pour être forte, qu'il faut que les Etats collaborent. D'autres voix, il est vrai, se sont élevées. « Le plan Schuman n'a plus sa raison d'être, disent-elles ; il était conçu pour parer aux menaces de surproduction. Avec le réarmement, cette menace n'existe plus. » Ce ne sont là que des voix isolées ; pour l'ensemble de l'opinion publique, le danger a rendu plus évidente encore la nécessité de collaborer.

Mais les véritables difficultés, les plus grandes, ce ne sont pas les négociateurs de Paris qui les rencontreront, mais la haute autorité elle-même, le jour où elle entrera en fonction. On peut affirmer que les difficultés seront à la mesure des pouvoirs qui lui seront accordés. Car enfin, si la haute autorité veut atteindre le but que l'on a aligné au plan Schuman, qui est de produire davantage et surtout à meilleur marché, cela implique la rationalisation de la production, et qui dit rationalisation dit aussi élimination d'usines peu rentables. On sait ce que de telles mesures peuvent avoir de douloureux.

Il ne semble pas que pour les aciéries, cela porte à conséquence. Certaines usines décentralisées travaillent bien avec un rendement moindre, mais elles sont en général plus ou moins spécialisées ou satisfont aux besoins particuliers d'une région.

Elles ont leur raison d'être et seraient difficilement remplaçables. Il n'y aurait — de l'avis même des sidérurgistes français, recueilli par Pierre Drouin dans le *Monde* — que quelques cas particuliers à régler, ceux des productions d'acier courant dans les régions du Centre-Midi notamment. Ces aménagements indispensables, affirmait l'un de ces sidérurgistes, seraient réalisés avec plus de doigté par le plan Schuman que par la concurrence.

Mais qu'en est-il du charbon ? Personne n'ignore que les plus productives des mines françaises sont bien en dessous de la rentabilité des charbonnages de la Ruhr. Seraient-elles donc condamnées à la première menace de surproduction à être fermées ? On se rend quelque peu compte des complications que cela entraînerait. Il faudrait orienter des milliers de mineurs vers une autre activité, fort probablement les déplacer d'une région

à l'autre, peut-être d'un pays à l'autre, obliger des gens attachés à leur coin de terre, à leurs habitudes, à refaire leur vie ailleurs.

La haute autorité se contentera probablement de trancher des cas particuliers ; elle éliminera les entreprises les moins rentables qui risqueraient d'être éliminées d'elles-mêmes par le libre jeu de la concurrence. Il n'en reste pas moins que dans chaque cas une telle décision constituera un drame. Il faudra surtout veiller que des rancunes nationalistes ne viennent pas envenimer la plaie. De tels sacrifices dans l'intérêt de la communauté devront être équitablement répartis entre les Etats membres du « pool ».

J.-P. Masméjan.